

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.

FERWAFA

reçu le 06 MAI 1988

n°

A traiter par

Kigali, le 06 MAI 1988

Nº 1363 /15.08.01

Monsieur le Président de la Fédération  
Rwandaise de Football Amateur  
K I G A L I

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce  
pli le compte-rendu de la réunion que j'ai tenue avec les arbitres nationaux  
de football en date du 23 Avril 1988.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILIMANA Augustin

Lt Col BEM.

P.I.à:

Monsieur RUKIRIZA Révérien  
Représentant des arbitres



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES ARBITRES  
NATIONAUX DE FOOTBALL DU 23 AVRIL 1988

I. Préambule:

Convoquée par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, la réunion des arbitres nationaux de Football s'inscrit dans le cadre de la rencontre avec tous les intervenants dans le domaine du sport. La rencontre avec les arbitres de Football est venue à point nommé étant donné la situation chaotique qui règne au sein de la FERWAFA et l'évolution actuelle des choses qui tendent à l'assainir. Il était donc nécessaire que le Ministre écoute les arbitres pour relever des éventuels problèmes pour essayer de les endiguer.

II. Le déroulement de la réunion:

La réunion a été dirigée par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Etaient présents:

- Pour le MIJEUCOOP : - Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives
- Monsieur ILIBANJE Melchior, Fonctionnaire.

- Les arbitres de Football:

1. NDAGIJIMANA Donatien, Agent d'Hôtel, B.P. 1200 KIGALI
2. MANIRAGUHA Faustin, Enseignant, B.P. 45 BYUMBA
3. RWABUKAMBA J.Bosco, Electricien, B.P. 85 KIGALI
4. BIHOYIKI J.Bosco, Militaire, B.P. 7 BYUMBA
5. HAKIZIMANA Dominique, Encadreur pédagogique, SMEP B.P. 113 RUHENERI
6. BIZIMUNGU Mathias, Enseignant, B.P. 45 BYUMBA
7. HAKIZIMANA Simon, Enseignant, B.P. 114 GITARAMA
8. HATEGEKIMANA Boniface, Militaire Gendarme, B.P. 304 GISENYI
9. BUCYENSENGE J.DE DIEU, PLOMBIER, C/O ELECTROGAZ B.P. 537 KIGALI
10. MUNYANGABE Cyriaque, Militaire Gendarme, B.P. 359 KIGALI
11. BIZIMANA Désiré, Agent des MAGERWA, B.P. 380 KIGALI
12. RUKILIZA Révérien, Professeur, B.P. 635 KIGALI

....

Le Ministre a rappelé certains principes qui caractérisent l'organisation sportive. Pour administrer les sports, le Rwanda a choisi le système mixte où l'Etat et le privé opèrent ensemble. Avec l'octroi de la personnalité civile, l'ASBL sport devient apte à opérer. Cependant, pour opérer, elle doit observer les lois sur le sport en vigueur. Le Ministre a donné l'exemple d'une société coopérative qui aurait pour objet le commerce. Avant de débuter, elle doit demander l'autorisation au Ministère des Finances et de l'Economie et disposer d'un Registre de commerce. En cas de dérapage, le retrait du registre signifie l'arrêt des activités commerciales de la Coopérative mais l'association continue à exister. Il a souligné que les actions de l'Etat au sein des Fédérations représentent 95 % si l'on évalue à leur juste titre les infrastructures, les moyens en personnel et les subventions mis à leur disposition. Il va donc sans dire qu'une ASBL sportive ne peut agir en ignorant le Ministère. Avant l'existence des Fédérations sportives, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif faisait tout ce qui avait trait au sport à savoir l'organisation, le contrôle, la conception, la préparation des infrastructures etc...

Actuellement, certaines des tâches reviennent aux fédérations. C'est la raison pour laquelle la politique nouvelle voudrait que le personnel d'exécution soit affecté aux fédérations tandis que le MIJEUCOOP garderait le seul personnel de conception et de contrôle. Le Ministre a insisté pour que les commissaires aux matches soient opérationnels. Les anciens arbitres qui justifient des connaissances requises devraient faire partie de ce corps des commissaires. Le Ministre a demandé aux arbitres après ces quelques mots de lui soumettre pour examen leurs problèmes du moment.

Au nom des arbitres qu'il représente, Monsieur RUKILIZA Révérierien a pris à son tour la parole pour expliquer au Ministre la situation qui prévaut dans ce corps. Avant de dresser une liste des doléances, il a d'abord remercié le Ministre qui a bien voulu leur inviter à ce moment crucial et s'est réjouit de ce que le Département n'épargne aucun effort pour leur donner une formation adéquate et leur faciliter la tâche. Il a dit que avant l'existence de la FERWAFA, les problèmes étaient réduits.

.../...

Le Ministre leur a demandé s'il y a réellement plusieurs cas de non paiement des arbitres. A cette occasion, quoiqu'il n'y avait que le tiers des arbitres, il a pu se rendre compte des cas concrets suivants:

1. NDAGIJIMANA Donatien : 6.400 FRW
2. MANIRAGUHA Faustin : 18.420 FRW
3. SIBOMANA Faustin : 13.500 FRW
4. KURADUSENGE Christophe : 30.700 FRW
5. RUREMESHA Pierre : 32.000 FRW
6. HATEGEKIMANA Boniface : 9.800 FRW
7. NDUNGUTSE Faustin : 6.000 FRW
8. NSENGIYUMVA François : 40.000 FRW
9. Arriérées 1/4, 1/2, finale tournoi 5 Juillet 1987 : 90.000 FRW
10. Tournoi interscolaire : 72.000 FRW.

D'autres problèmes soulevés sont les suivants:

- le manque de la licence pour arbitre ✓
- la venue obligatoire de tous les vendredi au bureau de la FERWAFA pour retirer les enveloppes qui est à l'origine des sommations de leurs chefs au niveau de leur service.
- l'absence de programme de présence à la permanence de la FERWAFA du trésorier.
- le manque des commissaires aux matches au niveau de la CAF
- la sécurité de l'arbitre.

Après avoir entendu tous ces problèmes et des suggestions, le Ministre a répondu:

- que par la création du corps des arbitres qu'ils sont entrain d'amorcer, la consultation sera facile et l'arbitre sera mieux écouté. Le Ministère fera ce qu'il pourra pour les aider à mettre sur pied cette association.
- que les problèmes évoqués, la plupart sont connus.
- que la FERWAFA sera sensibilisée en ce qui la concerne pour y apporter une solution juste.

En clôturant la réunion, le Ministre a remercié les arbitres d'avoir répondu massivement à son invitation et leur franchise dans le dialogue.

Le rapporteur:

ILIBANJE Melchior.-

Fait à Kigali, le 28 Avril 1988

Le Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM